

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 44/1953 (1953)

**Artikel:** Tessin  
**Autor:** Tarabori, Augusto Ugo  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114140>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les 22 et 23 novembre 1952, le peuple neuchâtelois ratifiait la décision du Grand Conseil concernant le crédit de fr. 2 600 000 destiné à la construction d'un pavillon de zoologie et de botanique et à la réfection du bâtiment de l'Université. Les travaux pour l'érection du pavillon qui abritera les facultés de zoologie et de botanique ont déjà commencé et seront probablement terminés en automne 1954. Les réparations qui sont prévues dans le bâtiment même de l'Université seront entreprises prochainement.

Le nouveau règlement des examens de la faculté des lettres entrera en vigueur en octobre. Il prévoit, en particulier, un diplôme d'études supérieures qui ne permettra pas à ceux qui le posséderont de faire une carrière dans l'enseignement officiel mais qui leur ouvrira d'autres perspectives.

Dès 1954, les étudiants de la faculté des sciences pourront obtenir le diplôme d'ingénieur physicien, ce qui nécessitera la création d'une troisième chaire pour l'enseignement des mathématiques.

Le 1<sup>er</sup> août 1952 a été créé à Berne, au cours d'une séance solennelle, le Fonds national suisse de la recherche scientifique. Les délégués de notre Université dans le conseil de fondation sont : MM. André Labhardt, professeur à la faculté des lettres et Jean Rossel, professeur à la faculté des sciences. Pour représenter le Conseil national, le Conseil fédéral a désigné M. Paul-René Rosset, actuellement recteur de notre Université.

Lors de la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique, les journaux annoncèrent que M. Claude Du Pasquier, professeur à la faculté de droit, avait été nommé membre du Conseil national du Fonds. A cet égard, un quotidien s'exprimait en ces termes : « C'est là un très grand honneur qui rejaillit sur l'Université. En effet, le Conseil national de la recherche scientifique ne se compose que de onze membres choisis parmi les plus grands savants du pays ».

Or, M. le professeur Claude Du Pasquier, ancien Cdt. de la 2<sup>e</sup> Div., mourait le 23 janvier 1953. Il convient de rendre un hommage de haute estime à M. Claude Du Pasquier, professeur remarquable à tous égards, chef militaire de valeur, homme au caractère ferme, d'une intégrité absolue. Le canton de Neuchâtel a perdu l'un de ses meilleurs fils.

BONNY.

## Tessin

L'augmentation des effectifs scolaires continue depuis quelques années à faire sentir ses effets : cette fois nous devons enregistrer un nombre de 605 écoliers, de 8 classes primaires inférieures et de 3 classes primaires supérieures (scuole maggiori) en plus de l'année précédente, et on arrive respectivement, à 505 et à 135 classes au

total, avec 13 750 et 3320 élèves. L'augmentation est moins sensible dans les écoles secondaires : de 1660 à 1710 écoliers.

En ce qui concerne la composition du corps enseignant primaire, on constate encore une fois les effets de la loi du 14 janvier 1934, qui établit une protection pour les instituteurs. Au moment de l'entrée en vigueur de la loi, sur un total de 530 on comptait 150 instituteurs et 380 institutrices, tandis que la dernière statistique nous donne, sur un chiffre de 525, 243 instituteurs et 282 institutrices.

Tandis que pendant les deux dernières années on avait eu quelques difficultés à trouver le personnel nécessaire pour toutes les écoles primaires et on avait fait appel à des retraités et à des institutrices mariées pour assurer des remplacements, à partir de cette année la situation est de nouveau normale. Le recrutement des élèves dans les deux sections de l'Ecole normale cantonale à Locarno est plus que réjouissant et assure pour l'avenir la fin des difficultés pour repourvoir les postes.

Après le départ de M. Guido Calgari, qui a succédé au Prof. Giuseppe Zoppi pour l'enseignement de la littérature italienne à l'Ecole polytechnique fédérale, la direction de l'Ecole normale a été confiée à M. Manlio Foglia, qui avait été pendant dix ans professeur de langue et littérature allemandes au Lycée cantonal à Lugano.

L'application des deux décrets législatifs du 25 mai 1951, concernant la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans et le développement des écoles pré-professionnelles (*scuole di avviamento professionale*) ainsi que la création de cours ménagers, a commencé à produire ses bons résultats. Les 15 écoles pré-professionnelles ont été fréquentées par 587 élèves (383 garçons et 204 jeunes filles), partagés en 36 sections, comprenant le travail sur bois, sur métaux et sur les pierres et les branches de l'alimentation, des étoffes, de la toilette.

L'enseignement ménager obligatoire (jusqu'à présent on n'avait que des cours facultatifs itinérants de la durée de deux mois) a commencé d'une manière tout à fait réjouissante. On a pu constater avec satisfaction que les familles se rendent compte de la grande utilité de cet enseignement. Les communes n'ont pas hésité à mettre à disposition les locaux nécessaires et à se charger de la moitié des frais de voyage des élèves ; le traitement des institutrices et tous les autres frais sont à la charge de l'Etat. Les 16 cours ménagers distribués dans les différentes régions du Canton ont été fréquentés par 250 jeunes filles non seulement avec régularité et application, mais avec un réel enthousiasme.

Le canton et les communes continuent leur gros effort pour l'amélioration des bâtiments scolaires et pour la construction de nouveaux édifices. De beaux bâtiments ont été inaugurés récemment à Lugano (Loreto et Molino Nuovo), Massagno, Ascona, Giubiasco, Muralto, Gudo, Morbio Superiore, Sementina, Savosa, Ronco s /Ascona ; d'autres sont en construction à Pollegio, Linescio, Cresciano, San Carlo di Peccia, Cadempino, Ligornetto, Bironico, Giornico, Breganzona, Ponte Tresa. De nombreux travaux de transformation ou d'agrandissement ont été faits ou sont en préparation même dans les toutes petites communes des vallées les plus éloignées.

On ne saurait oublier que l'Etat et les communes se préoccupent aussi d'encourager l'activité des artistes en leur confiant la décoration des nouveaux édifices. L'aula de l'Ecole cantonale de commerce à Bellinzona a été tout récemment enrichie par une grande peinture murale de Giuseppe Bolzani, et le nouveau bâtiment de l'Ecole des arts et métiers va recevoir sur ses façades des mosaïques du peintre Alberto Salvioni.

Sous le signe du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'autonomie cantonale, plus de 6 000 écoliers ont défilé dans le cortège historique du 24 mai à Bellinzona, et dans toutes les écoles primaires on a préparé des travaux d'histoire, de géographie, d'économie locale qui ont été réunis dans l'exposition scolaire permanente annexée à l'Ecole normale cantonale. Une intéressante exposition historique a été ouverte à Bellinzona et une grande exposition artistique (*50 anni d'arte nel Ticino*) a été organisée à Lugano. A partir du mois de septembre il y a eu à Locarno, dans le beau château, une exposition de l'art et des traditions populaires.

Dans le domaine de la protection des monuments historiques et artistiques, nous voulons mentionner les travaux de restauration du Castel Grande (Château de Uri) à Bellinzona, du Baptistère de Riva San Vitale, qui est le plus ancien et l'un des plus précieux monuments tessinois, et de la très belle église de la Madonna del Ponte à Brissago.

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire a choisi cette année la ville de Lugano comme siège du 62<sup>e</sup> cours normal, qui s'est déroulé du 13 juillet au 8 août et a été fréquenté par plus de 550 instituteurs et institutrices, dont 150 appartenant au corps enseignant tessinois.

L'application du décret législatif du 15 avril 1952, concernant la création d'un Fonds cantonal pour « prêts d'honneur » en faveur des étudiants, a rendu moins difficile la continuation de leurs études à une vingtaine de jeunes gens et de jeunes filles.

Et pour finir nous voulons mentionner la réforme de la loi du 29 octobre 1946 sur les traitements du corps enseignant, qui est actuellement à l'étude.

A.-U. TARABORI.

## Valais

Lorsque l'annaliste jette un coup d'œil sur l'année scolaire 1952-1953, son attention est irrésistiblement retenue par le départ de M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitteloud qui, pendant 25 ans, s'est dépensé sans réserve au service du pays comme conseiller d'Etat, dont 16 au Département de l'instruction publique.

Dans son message d'adieu, M. le conseiller d'Etat C. Pitteloud a exprimé délicatement sa peine de quitter ses collaborateurs :

« Ce n'est pas sans regret, a-t-il dit, que je me sépare de ceux qui ont collaboré durant de nombreuses années avec moi, de mes excellents